

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE



**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSO-PLCP)**

**CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER DE RESTITUTION DU
PROJET DE RECHERCHE SUR « DECES DANS LA FAMILLE EN
MILIEU URBAIN SENEGALAIS » :**

**Deuil, prise en charge et relations familiales
Réalisé par Dr RUTH Evans de l'Université Reading/Royaume
uni**

Décembre 2015

Mesdames,
Messieurs,
Chers invités

C'est avec un réel plaisir que je viens présider au nom de Madame le *Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfance*, les travaux de l'atelier de restitution des résultats du projet de recherche sur « décès dans la famille en milieu urbain sénégalais : deuil, prise en charge et relations familiales » réalisé par *Madame le Docteur RUTH Evans* de l'université de Reading du Royaume uni, sur financement de la *Fondation Leverhulm Trust* et en partenariat avec le *LARTES- IFAN*.

En décidant de réaliser une telle étude après celle portant sur « Héritage, accès aux ressources et pauvreté au sein des familles sërères au Sénégal », Dr Ruth Evans prouve s'il en était encore besoin l'importance toute particulière qu'elle accorde à la société sénégalaise aussi bien dans ses us et coutumes que dans son processus de socialisation articulé autour de règles et procédures tirant leurs sources dans les préceptes religieux , mais souvent avec des interprétations différenciées selon les sexes, les ethnies et les localités.

Le thème qui nous réunit aujourd'hui est à plusieurs égards d'une brûlante actualité quelque soit par ailleurs son angle et son niveau d'analyse. En effet, le décès ne laisse personne indifférente et interpelle nos consciences collectives afin d'y apporter des réponses idoines du point de vue de ses conséquences sur l'unité familiale principalement le sort des veuves et des orphelins qui figurent parmi les catégories les plus vulnérables du tissu social.

Au demeurant, les différents centres d'intérêt abordés dans le rapport notamment les soins prodigués au défunt (la volonté du défunt, le lavage du corps, l'enterrement, les pratiques du deuil, les prières, offrandes et autres pratiques), les questions d'héritage trouvent leur fondement et leur champ d'application dans les préceptes religieux (Coran, Bible, Thora).

Toutefois, l'interprétation de ces préceptes religieux par nos sociétés se fait souvent au détriment des femmes veuves et des orphelins en raison de plusieurs motivations dont l'accaparement des richesses laissées par le défunt ou la défunte.

En tout état de cause, il urge de lutter contre les gaspillages à l'occasion des funérailles qui participent au basculement des familles dans l'extrême pauvreté et la perte dévastatrice de perspectives de bien-être auquel tous les enfants ont droit.

Sans préjuger des résultats de vos discussions de tout à l'heure, je demeure profondément convaincu qu'une bonne stratégie de protection sociale soutenue par des filets de sécurité sociale adaptés ainsi qu'un système de ciblage transparent, communautaire et catégoriel constitue un levier essentiel pour non seulement préserver les droits des femmes veuves, des familles et des orphelins, mais également assurer leur autonomisation économique dans une perspective d'équité de genre et de développement humain durable.

De plus, le recours systématique à nos stratégies traditionnelles d'intermédiation sociale à travers les chefs religieux (Imams, Curés), les délégués de quartier, les leaders d'opinion pourrait constituer un apport

important pour anticiper sur les conséquences drastiques des décès et réduire les probabilités de dislocation des familles quelque soit le régime matrimonial (polygamie et monogamie) ou la religion.

C'est tout le sens qu'il convient d'accorder à l'INPS « suqali jaboot » développée par le Ministère de la Famille à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté (CSO- PLCP) pour lutter contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout en préservant les principes et échelles de valeurs de notre société que sont : le partage, l'esprit de solidarité, l'entre-aide, la cohésion sociale etc.

Dans le souci de contribuer à la mise en œuvre des résultats de la recherche qui seront présentés par Mme Ruth Evans, je voudrais confirmer ici notre disponibilité à mettre en place avec elle et ses différents partenaires un cadre de partenariat dynamique.

Vous me permettez à cet effet, de féliciter Mme Evans pour les efforts consentis en favorisant l'organisation d'un dialogue des politiques sur l'épineuse question du décès et des conséquences sur la stabilité des familles sénégalaises en vue de permettre aux décideurs et professionnels de prendre en charge cette question dans la définition des stratégies de développement économique et social du pays.

C'est le lieu pour moi d'encourager les instituts de recherche action et les professionnels des politiques sectoriels et autres managers de projets et programmes à trouver des plateformes d'échange et de partage sur les grands enjeux de développement et autres phénomènes sociaux qui nous interpellent tous dans notre vécu quotidien.

Je vous remercie de votre aimable attention et déclare ouvert l'atelier de restitution des résultats du projet de recherche sur « décès dans la famille en milieu urbain sénégalais : deuil, prise en charge et relations familiales ».

Je vous remercie de votre aimable attention.